Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12590
14 avril 2011

La construction d'un aéroport dans les territoires azerbaïdjanais occupés par l'Arménie

Déclaration écrite n° 478

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

L'Arménie a entrepris de construire un aéroport dans la région occupée du Haut-Karabagh, au mépris des normes du droit international. Ces activités violent en outre les dispositions de 4 résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur la libération des territoires azerbaïdjanais occupés, les engagements pris par l'Arménie à l'égard du Conseil de l'Europe et la Résolution 1416 (2005) de l'Assemblée parlementaire. Cette entreprise porte également gravement atteinte au processus de négociations en cours au sein du Groupe de Minsk de l'OSCE pour un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh, aggravant ainsi la situation déjà très tendue dont souffre la région. En déclarant sa volonté d'être le premier passager à atterrir sur cet aéroport en construction, le Président arménien Serj Sarkisyan fait fi du droit international, de l'esprit des engagements pris par l'Arménie envers le Conseil de l'Europe et de la Résolution 1416 (2005) de l'Assemblée parlementaire.

Par conséquent, nous condamnons fermement les activités de l'Arménie visant à installer un aéroport dans les territoires azerbaïdjanais qu'elle occupe. Nous exigeons que les autorités d'Erevan arrêtent la construction de l'aéroport, s'abstiennent de telles activités et déclarations, s'acquittent de leurs obligations en vue du règlement du conflit conformément à leurs engagements à l'égard du Conseil de l'Europe et aux dispositions de la Résolution 1416 (2005) de l'Assemblée, et se retirent des territoires azerbaïdjanais occupés, permettant ainsi à 1 million de réfugiés et de personnes déplacées de rentrer dans leur patrie.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, GDE
ABBASOV Aydin, Azerbaïdjan, SOC
AÇIKGÖZ Ruhi, Turquie, GDE
AYVA Lokman, Turquie, PPE/DC
CEBECİ Erol Aslan, Turquie, PPE/DC
DAVITAIA Paata, Géorgie, GDE
FATALIYEVA Sevinj, Azerbaïdjan, GDE
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
KELEŞ Birgen, Turquie, SOC
KUMCUOĞLU Ertuğrul, Turquie, GDE
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
MINCHEV Krasimir, Bulgarie, PPE/DC
MORIAU Patrick, Belgique, SOC
ÖZDEN Yüksel, Turquie, GDE
RZAYEV Rovshan, Azerbaïdjan, PPE/DC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
SULEYMANOV Elkhan, Azerbaïdjan, PPE/DC
TEKELİOĞLU Mehmet, Turquie, PPE/DC
TÜRKEŞ Tuğrul, Turquie, GDE
ÜNAL Mustafa, Turquie, PPE/DC

Total = 23

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
   GDE: Groupe démocrate européen
   PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
   SOC: Groupe socialiste